

# CONTRAT PRODUCTEUR / CONSOMMATEUR



## Contractants:

Producteur	Consommateur
Morgan Ody Calan 56400 Brech	Nom .....
Courriel: <a href="mailto:morganody@no-log.org">morganody@no-log.org</a>	Prénom .....
Tél: 02 97 57 55 00	Adresse .....
	.....
	Tél .....
	Courriel .....
	Nombre de personnes/ famille .....

## Termes du contrat

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, soit une durée de 12 mois (équivalent 11 mois de paniers soit 48 semaines ou 10 mois 1/2 soit 46 paniers, si vacances) ([Règlement consultable sur le site :www.bamap.fr](http://www.bamap.fr))

## Engagements du producteur

Le producteur s'engage:  
 → à respecter le cahier des charges de l'agriculture paysanne et celui de l'agriculture biologique ([Les 10 principes d'une agriculture paysanne consultables sur le site](#))  
 → à fournir chaque semaine un panier, pendant 11 mois (**mars étant hors production**), composé des produits de sa ferme, de qualité, de saison, variés et socialement équitables  
 → à fournir un double panier avant ou après ses absences pour congé  
 → à informer les Amapiens sur la vie de la ferme et les aléas de la production.

## Engagements du consommateur

Le consommateur s'engage:  
 → à participer à la réalisation des paniers selon un calendrier défini en début de saison  
 → à soutenir le producteur dans sa démarche  
 → à accepter les aléas auxquels sont soumis les productions et donc d'éventuels reports de certaines distributions  
 → à venir prendre son panier chaque semaine ou à le faire récupérer par une personne de son choix (en cas d'oubli, son panier ne sera ni remboursé ni remplacé)  
 → à participer à la vie de l'association ([Adhésion à B'AMAP](#))

## Choix de la taille du panier:

<i>Petit panier</i> 10€/semaine	<i>Demi petit panier</i> Panier à 10€ une semaine sur deux	<i>Grand panier</i> 15€/semaine	<i>Demi grand panier</i> Panier à 15€ une semaine sur deux
------------------------------------	--	------------------------------------	--

*Entourer votre choix*

## Vacances

Chaque Amapien dispose, s'il le souhaite, de 2 semaines consécutives sans panier en juillet ou août.

→ Il indiquera sa période d'absence avant le 1er juin 2016 sur le tableau prévu à cet effet.

- OUI** J'arrête 2 semaines en juillet ou août → 46 paniers au total.
- NON** Je prendrai tous les paniers → 48 paniers ( 24 pour les demi-paniers).

## Modalités de règlement

*Entourer votre choix*

Par chèques

Par prélèvement automatique

**Reportez-vous au document joint pour le détail des modalités de règlement.**

## Lieux et horaires de livraison

**MARDI**  
entre 17h30 et 19h30

Calan  
56400 Brec'h

Quartier de Penhoët  
4 rue Jeanne de Montfort  
chez Gilles et Marie-José ARS

**VENDREDI**  
entre 17h30 et 19h30

Bar Breton  
6 rue Georges Cadoudal Brec'h (au bourg)

*Entourer votre choix*

## Résiliation

Toute résiliation des contractants reste possible. Le consommateur devra informer au moins un mois à l'avance, le bureau de la B'AMAP ainsi que le producteur et participer à la recherche d'une nouvelle famille pour le remplacer.

....., le ...../...../.....

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé".

Le consommateur

Le producteur

